

RAPPORT N° 03/1-50
au Conseil Municipal

OBJET

MISE EN SOUTERRAIN
DES RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

REPLACEMENT DE SUPPORT D'ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le cyclone tropical intense DINA a mis à mal une grande partie des réseaux électriques sur Saint-Denis. A ce jour, ces installations ont été remises en état, principalement dans les écarts.

En Centre-Ville, pour une plus grande sécurité et une meilleure intégration dans l'environnement, il a été décidé en concertation avec les services de l'EDF d'enfouir les réseaux les plus abîmés et les plus exposés. Cela va obliger la Ville à remplacer les vieux supports basse tension par de nouveaux candélabres d'éclairage public.

Les travaux comprennent notamment :

- La confection de massif béton pour support de candélabre.
- La fourniture et pose de candélabre EP en aluminium et en acier galvanisé.
- La fourniture, pose et raccordement de luminaire d'éclairage public.
- Le raccordement au réseau de distribution, la mise en service et vérification des installations

L'estimation prévisionnelle des travaux est de **140 000 euros HT**.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 - Article 2315.

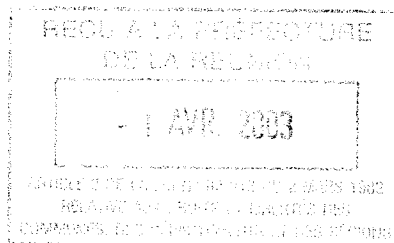
Je vous demande donc :

RAPPORT N° 03/1-50

- 1) D'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques (DIRECTION ELECTRICITE).
- 2) D'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).
- 3) De m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ; à passer un marché avec l'(ies) entreprise(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.
- 4) D'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-50
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**MISE EN SOUTERRAIN
DES RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC**

REPLACEMENT DE SUPPORT D'ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 03/1-50 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet dont les crédits sont prévus au Chapitre 23 - Article 2315.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

DELIBERATION N° 03/1-50

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de l'AAPC.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



René-Paul Victoria

